

BULLETIN

MUNICIPAL

d'INFORMATIONS



Anne Marie Redon Michaud, Maire décorée de l'Ordre National du Mérite par Mr Pierre Verbrugge, Préfet de Police de Paris, ancien Préfet de Seine-et-Marne.

VALENCE en BRIE

Habitants: 549
Valençaises - Valençois
Chef lieu de Canton:
Le Chatelet en Brie
Arrondissement:
Melun
Département:
Seine-et-Marne
28ème ÉDITION

RÉDACTION
DOCUMENTATION
DIFFUSION

MAIRIE

Directeur:
Anne-Marie REDON
Rédacteur en Chef:
Daniel Redon
Commission Presse:
J.Beaudénon - S.Bermond
C.Jacquet - C.Petit
G.Robert - Th.Rouquet
R.Verstraete

PHOTOS:

La République de Seine-et-Marne
Le Parisien - La Délivrance
C.PETIT

Dépot légal 86 A RCO/5 1986
Tirage : 350 ex.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

CONSEILS MUNICIPAUX:

- 2 juin 1992
- 18 juin 1992
- 27 juillet 1992
- 5 octobre 1992
- 28 octobre 1992
- 9 décembre 1992

Les ENFANTS ont la PAROLE

- Du riz pour la Somalie...
- "Pour sauver Salamnder"

REVUE de PRESSE

CONCOURS des MAISONS FLEURIES

Les VALENÇOIS à l'HONNEUR

VIE ASSOCIATIVE

REMERCIEMENTS

Les ÉLECTIONS à VALENCE-en-BRIE

NOS JOIES - NOS PEINES

Une cérémonie émouvante et spectaculaire



Pierre Verbrugge a connu Anne-Marie Redon alors qu'il occupait ses fonctions de préfet de Seine-et-Marne. Elle se débattait dans les difficultés causées par les inondations de 83. «Dix ans plus tard, je suis flatté qu'on se souvienne de moi...» commentait-il en souriant après avoir vanté les grandeurs et les servitudes de la fonction de maire pour une femme qui assume, en plus, celle d'être mère ! «Le second mandat est le plus difficile de tous » ajoutait-il, insistant sur l'importance de la percée féminine dans ce rôle qui demande beaucoup d'efficacité et d'abnégation.



Devant une assemblée respectueuse et attentive, composée des représentants des corps constitués, du député Jean-Jacques Hyst et du conseiller général Pierre Le Guen, des collègues maires du canton et des communes voisines, de nombreux habitants du village, Madame le maire a dédié cette décoration à ses parents, trop tôt disparus. Elle a rendu hommage à son beau-père Jean Haderer et à Pierre Brun maire du Chatelet en Brie, qui l'ont aidée dans des périodes difficiles... Beaucoup de fleurs ont été offertes, beaucoup d'amis étaient présents. Dans une ambiance chaleureuse tous ont levé le verre de l'amitié.

Réponse

à Monsieur le Préfet de Police
lors de la remise de
l'Ordre National du Mérite,
le 21 novembre 1992

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Sénateur, Président de l'Union des Maires de Seine-et-Marne,
Monsieur le Conseiller Général,
Mesdames, Messieurs les Maires, les Adjointes et Conseillers Municipaux,
Mesdames, Messieurs les Directeurs et Représentants des Administrations,
Mesdames, Messieurs les Présidents d'Associations,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis,

Du fond du coeur, je vous remercie, Monsieur le Préfet, d'avoir bien voulu, malgré vos très nombreuses obligations, distraire de votre temps pour venir nous honorer de votre présence et remettre à un maire d'un petit village de 549 habitants cette distinction.

Vous l'avez rappelé, Monsieur le Préfet, nous nous sommes connus en 1983, vous étiez alors Préfet de Seine-et-Marne et je venais d'être élue maire. Valence était sous les eaux. Je vous ai demandé audience et vous m'avez aussitôt reçue. Lors de cette première entrevue, dans votre Cabinet, à la Préfecture, j'ai été conquise par vos très grandes qualités humaines. J'ai appris également, par divers témoignages, combien votre action avait été remarquée ensuite au poste de Directeur Général de la Police Nationale. Vous connaissiez fort bien déjà cette institution pour en avoir antérieurement dirigé les personnels, et tous s'accordent à dire qu'au delà d'une réelle maîtrise des rouages et des structures, vous pratiquiez une excellente gestion des ressources humaines. Bien plus, vos rapports clairs et directs et toujours empreints de considération pour vos interlocuteurs ont été fort appréciés, qu'il s'agisse de la hiérarchie, de ses collaborateurs ou des élus du personnel; ces derniers, et je suis très bien placée pour le dire, ont toujours pu dialoguer avec un homme d'expérience et de bon sens qui connaissait l'importance du partenariat syndical.

Votre éloge, à mon égard, est flatteur et il est toujours gênant d'entendre des compliments lorsqu'il s'agit de soi. Cette fonction, je l'ai voulue, acceptée et je tente de la mener à bien, comme chacun de mes collègues-maires. Mais il devient de plus en plus difficile de la concilier avec une activité professionnelle avec, de surcroît, 3 heures à 3 heures 1/2 de trajet par jour. Il faut, avant tout, être organisée. Passionnée, il faut l'être aussi. Intellectuellement, la fonction de maire est très enrichissante car un maire d'une commune rurale "touche à tout" et doit étudier tout problème nouveau.

Ténacité, persévérance, courage sont nécessaires.

Un maire a intérêt à être doué d'une très grande philosophie. Il

faut savoir dominer les querelles de clocher, les mesquineries, pour n'attacher de l'importance qu'à ce qui le mérite. Tenter de promouvoir cet esprit de "grande famille" que nous avons encore la chance de pouvoir préserver dans nos villages et non la discorde. "Servir" doit être notre seul but, agir uniquement dans l'intérêt de tous, sans distinction de rang social, d'appartenance politique ou religieuse.

C'est à mes parents trop tôt disparus que je dédie cette décoration, à mon père, tué pendant la guerre alors que je ne n'avais que huit ans et à ma mère que j'adorais, décédée lorsque j'avais treize ans.

Je dois beaucoup à Jean HADERER, mon beau-père, ancien maire de Valence, huissier de Justice à Paris, qui "m'a faite telle que je suis" et qui "m'a poussée" dans mes études, me faisant comprendre très jeune, qu'un jour, j'en aurai besoin.

A Pierre BRUN, sénateur de Seine-et-Marne et maire de Le CHATELET-en-BRIE. Pierre et Thérèse BRUN, amis de la famille, m'ont beaucoup aidée dans une période difficile. A Pierre, je dois ma situation, c'est lui qui m'a fait entrer à la R.A.T.P.

J'ai une pensée émue et reconnaissante pour celui qui a tant fait pour nos communes, M. Paul SERAMY, notre regretté sénateur.

Je veux remercier Madame DUCROCQ-POIRIER, ici présente, professeur, qui m'a permis de poursuivre mes études et qui est Présidente de l'Association Européenne des Diplômés Français de l'Enseignement Supérieur, association à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir.

Merci à M. Pierre ALLINNE qui, lorsqu'il fut Directeur des Services Juridiques à la R.A.T.P., me permit d'exercer ma fonction de maire alors que le statut de l'élu local n'existait pas encore.

Je remercie mes collègues maires du Canton ainsi que ceux des communes avoisinantes de "m'entourer" en ce jour.

Je veux remercier, au sein du Conseil Municipal, les collègues qui m'aident et m'assurent de leur collaboration et de leur soutien sans oublier ceux de l'ancien Conseil Municipal qui, dès le départ, m'ont fait confiance.

Je profite de cette occasion pour remercier mon mari et ma fille qui acceptent bien des sacrifices afin de me permettre d'exercer mon mandat, ayant compris qu'il s'agissait pour moi, jusqu'à présent, d'un "Violon d'Ingres". Mon mari m'aide beaucoup, surtout moralement car, mes collègues le savent bien, il y a parfois des "creux de vague", des "états d'âme", au sens d'Aristote. Dans les mauvais moments, je pense à Saint-François-de-Sales pour qui "le découragement constituait la plus lâche des tentations" et à Théocrite qui prétendait qu' "en persévérant, on arrive à tout". Je m'efforce d'appliquer le mot du Cardinal de Retz qui écrivait dans ses mémoires "En définitive, on est toujours plus victime de la défiance qu'on porte aux hommes que de la confiance qu'on leur témoigne".

Je tiens à vous exprimer à tous ma profonde gratitude pour le témoignage d'intérêt que vous me portez en honorant de votre présence cette remise de décoration. Soyez assurés de ma déférente sympathie et de ma cordiale amitié.

Anne-Marie REDON-MICHAUD, Maire.

Réunion de conseil: 2 juin 1992

L'an mil neuf cent quatre-vingt-douze, le deux juin, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents: MMmes BEAUDENON 2ème adjoint, BERMOND 3ème adjoint, MMrs JACQUET D, ROUSSEAU R, ROBERT G, ROUQUET Th, DAVID D. et Mme COUTURIER P. conseillers municipaux.

Secrétaire de séance: Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 2 avril 1992, celui-ci est adopté.

ELECTION ADJOINT

En raison de la démission de Mr Daniel JACQUET de son poste de 1er adjoint, tout en restant conseiller municipal, il est procédé à son remplacement.

Aux termes de l'article L.122.4 du code des communes: *"Le Conseil Municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu."*

Je déclare la séance ouverte et demande quelle est la personne ou quelles sont les personnes qui font acte de candidature.

Mr Thierry ROUQUET pose sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Chaque conseiller municipal a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a lieu: Mr Th. ROUQUET est déclaré élu (8 bulletins - 1 bulletin blanc).

Le Maire rappelle l'article L.122.11 du code des communes: *"Le Maire est seul chargé de l'administration mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints."*

Délégation sera donnée à Mr Th. ROUQUET.

Le choix du Maire dans la délégation d'une partie de ses fonctions, doit, à peine de nullité, porter sur un adjoint avant même de porter sur un conseiller municipal (Conseil d'Etat, 30 novembre 1939). Le droit de priorité des adjoints ne peut être méconnu qu'en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers.

La notion d'absence ou d'empêchement a

donné lieu à des précisions d'origine jurisprudentielle dont il importe de tenir compte. Le juge a ainsi reconnu que lorsqu'un Maire se trouve éloigné de sa commune, à certains moments ou pendant une certaine période et être ainsi empêché d'accomplir certains actes de ses fonctions, il est autorisé à déléguer une partie de celles-ci, sans être tenu de respecter le rang établi entre ses adjoints et sans avoir à user de la procédure de la suppléance (Conseil d'Etat, 18 mars 1955). Dans ses conclusions, le commissaire du gouvernement avait estimé qu'un maire pouvait légalement charger un adjoint de son choix, ou à défaut un conseiller municipal, d'exercer une partie de ses fonctions pour le cas où il viendrait à être absent ou empêché.

SUBVENTION POUR ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

- considérant la situation précaire de son alimentation en eau potable, tant en ce qui concerne la quantité que la qualité, et accordant la priorité à la recherche d'une solution définitive, qui pourrait être la réalisation d'une interconnexion avec le syndicat FONTAINEBLEAU-AVON. Compte-tenu des coûts importants engendrés par cette opération,

- estime préférable de différer de 2 années la réalisation d'un réseau d'assainissement séparatif sur la rue E. Parquet.

En conséquence, il s'engage à inscrire les sommes nécessaires à ces travaux au budget 1994 et demande la prorogation de la subvention accordée.

SUBVENTION Club M. VINCENT pour l'année 1992

Pour toucher une subvention du Conseil Général, le Club doit toucher une subvention communale.

En 1991, le Club a touché du Conseil Général une subvention de 1 166,90 F qui se dé-

compose ainsi:

- . un montant forfaitaire de 568 F est accordé à chaque club ou foyer du 3ème âge;
- . un montant égal à 11,30 F par habitant de plus de 70 ans résidant dans la commune.

En raison de la divergence de point de vue entre le maire et certains membres du Conseil Municipal, il est procédé à un vote (à main levée):

- pour la subvention: Mme BEAUDENON, Mme BERMOND, Mme REDON (3)
- contre la subvention: MMrs D.JACQUET, R.ROUSSEAU, Th.ROUQUET, D.DAVID, Mme COUTURIER
- abstention: Mr G.ROBERT.

En conséquence, la subvention communale est refusée.

O.P.A.H. (Amélioration de l'habitat)

Mise en place de l'équipe d'études.

Le Conseil Municipal désigne pour représenter la commune:

- . Titulaire: Mme BEAUDENON
- . Suppléante: Mme BERMOND

CLASSE de DÉCOUVERTE 1993

Le Conseil Municipal,

- est d'accord pour envoyer les enfants de la classe de Mr PETIT en classe de découverte en 1993 à St Martin de Ré.

PROFESSEUR de MUSIQUE à l'ÉCOLE

à la rentrée prochaine 1992/1993 -

Le Conseil Municipal y est favorable.

SECTORISATION LYCÉE de VAUX le PENIL

Comme suite au courrier reçu du Syndicat Intercommunal des Transports de la Région du Châtelet en Brie, en date du 18 mai 1992,

Le Conseil Municipal:

- a donné son accord pour la mise en service d'un transport scolaire sur Vaux le Penil, ayant pris note que celui-ci serait ouvert aux administrés. La répartition de la dépense serait répartie comme prévu, dans le courrier reçu, après accord des communes concernées.

INFORMATIONS

Mr le Préfet a été informé de la démission de Mr MONNET, conseiller municipal.

VANDALISME: Arbre de la Liberté coupé

Plainte contre X a été déposée par le Maire, Mme A.M. REDON-MICHAUD, le 26 mai 1992 à la gendarmerie de le CHATELET en BRIE.

Quelle ne fut pas la surprise de l'employé communal, Mr CORDIER, mardi 26 mai lorsqu'il voulut arroser l'arbre, de constater qu'il avait été coupé... avec une scie!

Cet arbre avait été planté dans le jardin du foyer polyvalent (ex-presbytère) rue Jean HADEFER, avec un certain cérémonial, en présence du Conseiller Général, Mr LE GUEN, des membres du Conseil Municipal, des enfants des écoles, des enseignants et des habitants de VALENCE. Un parrain et une marraine lui avaient été donnés. L'historique de l'Arbre de la Liberté avait été re-tracé (voir VALENÇOIS n°21).

Le jardin est clos. Il a fallu franchir le portail... ce qui, en soi, n'est pas un problème... mais cet acte de malveillance n'est pas le fait d'un rôdeur...

Quelle lâcheté!... Les membres du Conseil Municipal sont indignés...

Mme REDON est particulièrement "touchée" et peinée car cet arbre était non seulement un symbole mais un "souvenir" du regretté Sénateur-Maire Mr Paul SERAMY, Président du Conseil Général.

Rappelons que le 3 juillet 1984, à la Mare des Usages, 6 arbres avaient été abattus...

COÛT CLASSE de NEIGE 1992

DÉPENSES:

Facture FOCEL:
Séjour = 224,00 F x 11 J. x 24 pers. = 59 136,00 F
Voyage = 52,00 F x 11 j. x 24 pers. = 13 728,00 F
Indemnité instituteur 104,00 F x 11 j. = 1 144,00 F
Cars LOSAY (Valence-Melun et ret.) = 1 800,00 F
TOTAL = 75 808,00 F

RECETTES:

Subvention Conseil Général = 2 970,00 F
Bénéfice Bal 21 sept. 1991 = 4 132,00 F
Participation des familles:
1 000,00 F x 3 = 3 000,00 F
600,00 F x 15 = 9 000,00 F
TOTAL = 19 102,00 F

Reste à charge de la commune = 56 706,00 F

Prix de revient pour un élève:
56 706,00 F : 21 = 2 700, 28 F

Prix de revient par jour pour un élève:
2 700,00 F : 11 j. = 245,48 F

COÛT FOYER POLYVALENT

Entreprise TOPPANI de MONTEREAU (Gros oeuvre - Carrelages)	632 763,32 F
Entreprise FOSSARD de FONTAINEBLEAU (Charpente - Couverture - Plomberie - Sanitaires)	186 998,03 F
Entreprise DENEUVILLE d'URY (Plâtrerie)	107 067,96 F
Entreprise MILLET de MAISON ROUGE (Serrurerie - Vitrierie)	147 130,45 F
Entreprise BARTHELEMY de FONTAINEBLEAU (Menuiseries)	99 056,33 F
Entreprise C.S. ELECTRICITE de DAMMARIÉ les LYS (Electricité - Chauffage)	142 080,57 F
Entreprise GERNOREP d'AUBERVILLIERS (Peintures)	89 435,07 F
Architecte: Mr DONNADIEU de PARIS	79 392,66 F
S.O.C.O.T.E.C. de FONTAINEBLEAU	10 792,60 F
	1 494 716,99 F

+ frais foyer polyvalent

Branchement EdF	4 506,80 F
Disjoncteur	3 912,97 F
Gravillons cour	976,79 F
Pierres cour	5 669,08 F
Location rouleau	763,55 F
Transport pierres, gravillons	8 064,80 F
Châssis vitre au dessus du S.A.S.	2 333,75 F
Portail	14 342,27 F
Pilier extérieur	8 302,00 F
Extincteurs	5 032,20 F
Revêtement 2ème étage	15 347,31 F
Meubles	34 924,85 F
Billard	18 000,00 F

TOTAL 1 616 893,36 F

- Subvention Conseil Général - 420 000,00 F
- Remboursement T.V.A. - 240 783,50 F

956 109,86 F

+ achat de l'immeuble (Ancien Presbytère)
(voir Valençois n 15 p.4) 148 569,47 F
1 101 679,33 F

L'achat et les travaux très importants ont été financés en prenant sur la partie "réserve" = auto-financement, sans emprunt, ni augmentation d'impôts (comme pour les travaux de l'Église)

ACHAT d'une TRONÇONNEUSE:

ECHO CS - 45 cm3 - = 3 589,38 F
+ T.V.A. 18,60 % = 667,62 F
4 257,00 F

Ets LEPATRE et FILS à MACHAULT

REVÊTEMENTS MURAUX des SANI- TAIRES à la SALLE POLYVALENTE:

WC Messieurs et WC Dames sur une hauteur de 1,52 m
Cabine de 2 faces de 1,25 m et de 2 faces de 0,88 m:
1 875,00 F x 4 = 7 500,00 F

Lavabos Messieurs 1 face de 1,52 et 1 face de 1,20:
1 800,00 F x 1 = 1 800,00 F
Lavabos Dames 1 face de 1,20 et 1 face de 0,54:
3 000,00 F x 1 = 3 000,00 F

12 300,00 F
T.V.A. 18,60 % = 2 287,80 F

TOTAL T.T.C. = 14 587,80 F

Par Mr TISSIER de VALENCE en BRIE

DIFFÉRENTES DÉPENSES en 1991:

Union des Maires de Seine et Marne:

0,53 F x 549 hab. = 290,97 F
En réalité nous payons = 292,15 F

Amicale des Maires:

2,85 F x 549 hab. = 1 564,65 F
en réalité nous payons = 1 566,00 F

Budget Ecole:

10 587,67 F : 55 élèves = 192,50 F

Transport élèves Héricy:

158,22 F x 18 élèves = 2 847,96 F
arrondi à 2 848 F

Syndicat intercommunal de la Vallée Javot - Coût:

. Participation emprunt 430 200 F = 7 520,11 F
. Participation emprunt 385 600 F = 6 833,76 F
. Frais de fonctionnement = 300,00 F
. Frais d'entretien = 4 312,00 F

21 092,56 F

Taxi collectif:

Dépenses = 19 186,75 F
Recettes = 5 423,95 F

Part commune = 13 762,80 F
(Ticket taxi = 5,35 F - Garantie de recettes = 55,00 F)

Piscine:

Coût = 7 785,00 F
Transport = 10 200,00 F

Total = 17 985,00 F

Subvention du Conseil Général pour le transport =

4 020,86 F

Total net = 13 964,14 F

En 1992:

☐ Séance de piscine (location de bassin) = 600,00 F

☐ Heure moniteur = 55,00 F

☐ 1 transport par Cars Losay = 500,00 F

Tous les enfants fréquentent la piscine (à partir de 5 ans)

S.I.R.M.O.T.O.M.:

voir Valençois n° 25 p.4

COLLÈGE:

voir Valençois n° 25 p.13

ASSURANCE:

voir Valençois n° 25 p.8

CONCOURS des MAISONS FLEURIES

S'inscrire au secrétariat de mairie avant le 15 juin 1992

ALIMENTATION en EAU POTABLE INTERCONNEXION

Mme le Maire donne lecture de la lettre adressée le 28 avril 1992 à:

- Mr le Préfet;

- Mr le Président du Conseil Général;
- Mr le Député;
- pour information, à chaque maire des différentes communes intéressées:

J'ai l'honneur de vous rappeler que notre commune a connu et connaît encore de très graves problèmes d'alimentation en eau potable. En 1984, pour tenter de solutionner ce problème, j'avais été reçue par Mr le Préfet, Christian BLANC. Après quatre forages réalisés qui avaient donné des résultats insuffisants, nous avons dû exploiter un cinquième forage qui nous permet de faire face à nos besoins, mais le développement de notre commune est bloqué par cette insuffisance d'eau. En 1984, j'avais sollicité l'accord des communes avoisinantes pour réaliser une interconnexion mais m'étais heurtée à un refus, chaque commune ayant d'autres priorités. En raison du coût élevé - 5 000 000 F, à l'époque - ces travaux ne pouvaient pas être supportés par notre budget communal mais auraient pu l'être dans le cadre de la création d'un syndicat intercommunal.

Du fait de la sécheresse de ces dernières années, les communes que j'avais contactées, connaissent maintenant les mêmes problèmes que nous. C'est pourquoi le projet que j'aurais aimé réaliser en 1984 est actuellement en cours d'étude. Il s'agit de l'interconnexion HERICY - FERICY - MACHAULT - PAMFOU - VALENCE - ECHOUBOULAINS. La commune d'HERICY accepterait de nous vendre de l'eau si elle-même peut être "dépannée"; en cas de problème, par le Syndicat Intercommunal d'AVON-FONTAINEBLEAU. Comme vous le constatez, le problème n'est pas simple et je suis dans l'attente d'une réponse.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 1991 sollicitant les différentes subventions. Ce projet est devenu primordial pour notre commune.

Je vous serai très obligée, Mr le Préfet, d'user de votre haute autorité pour nous aider à solutionner ce problème vital, craignant le pire en cas de sécheresse cette saison prochaine.

En vous remerciant de votre bienveillante intervention, je vous prie de croire, Mr le Préfet, à l'assurance de mes sentiments dévoués et les meilleurs.

LETTRE de Mr le PRÉFET, reçue le 7 mai 1992:

"Les pluies des derniers mois ont été particulièrement faibles. Elles n'ont permis ni la réalimentation des cours d'eau ni la recharge des nappes souterraines déjà très affectées par la succession de 3 années sèches.

C'est pourquoi l'interdiction de pompages en rivières non domaniales reste maintenue pour 1992. (Arrêté Préfectoral du 4 juillet 1991 dont vous avez été destinataire).

Des difficultés sont d'ores et déjà à craindre en ce qui concerne, par ailleurs, l'approvisionnement à partir des nappes d'eau souterraines.

Une gestion économe de ces ressources en eau est donc plus que jamais d'actualité. Chacun est

concerné et j'appelle l'attention des élus et de tous les utilisateurs de l'eau - industriels - agriculteurs et simples particuliers - sur la nécessité d'éviter toute utilisation inconsidérée de l'eau. Je vous invite notamment à inciter, par tout moyen à votre convenance, les habitants de votre commune à limiter leur consommation aux usages strictement nécessaires.

Je vous demande de surveiller les ouvrages de production d'eau potable et d'informer la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt dès l'enregistrement des premiers signes de faiblesse.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé des dispositions que vous aurez prises auprès de vos administrés, ainsi que de toute difficulté que vous pourriez rencontrer.

BUDGETS ANNEXES EAU et ASSAINISSEMENT Nomenclature M 49

Lettre de Mr le Préfet du 21 avril 1992:

"Par courrier du 2 avril 1992, vous avez demandé une dérogation pour l'application au 1er janvier 1992 de l'instruction M 49 relatif aux budgets annexes eau et assainissement.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que compte tenu des motivations exposées dans votre lettre, j'ai décidé de vous accorder une dérogation pour l'exercice 1992.

Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que les budgets annexes eau et assainissement devront obligatoirement être présentés en nomenclature M 49 au 1er janvier 1993.

LETTRE de Mr Philippe FRANCOIS, Sénateur Maire de Seine et Marne qui succède au regretté Mr Paul SERAMY en tant que Président de

l'Union des Maires de Seine et Marne.

RALLYE INTERCOMMUNAL

Le dimanche 13 septembre 1992 organisé par la commune de BLANDY les TOURS. S'inscrire auprès de Mr Thierry ROUQUET.

Le CLUB SPORTIF de VALENCE en BRIE (Section Football)

reçoit nos amis de RENDEL (Allemagne) pour les fêtes de la Pentecôte - jumelage sportif de 28 ans. Tous les élus et leurs conjoints sont invités à la soirée officielle du dimanche 7 juin 1992 à 22 heures, salle des fêtes.

COMPTE RENDU de REUNIONS ou RENDEZ-VOUS

Samedi 25 avril 1992: 11h - Les ECRENNES: remise de la Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale d'Or à Mr Jean BLASSET, Maire Honoraire.

Mercredi 29 avril 1992: 9h - 17 h - Réunion avec notre Conseiller Général et les Maires du canton: problèmes voirie, transports, eau, assainissement, déchets, sécurité.

VACANCES

Mardi 19 mai 1992: 18h30 - Réunion avec D.D.A. (Mr LEFEVRE) et les conseillers municipaux: assainissement rue E.Parquet.

BONNE ANNÉE 1993



A l'occasion de la nouvelle année, le Maire, les Adjointes, tous les membres du Conseil Municipal et de la Commission de rédaction du "Valençois" vous présentent leurs meilleurs vœux et souhaits. Nous remercions tous ceux qui participent à la vie communale et tous nos sponsors.

Réunion de conseil: 18 juin 1992

L'an mil neuf cent quatre-vingt-douze, le dix-huit juin, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents: Mr ROUQUET Th. 1er adjoint, MMmes BEAUDENON 2ème adjoint, BERMOND 3ème adjoint, MMrs JACQUET D, ROBERT G., DAVID D. et Mme COUTURIER P., conseillers municipaux.

Etait absent et excusé, Mr ROUSSEAU R. ayant donné pouvoir à Mr ROUQUET.

Après lecture du compte rendu du 2 juin 1992, celui-ci est adopté.

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE avec la COMMUNE d'ÉCHOUBOULAINS

VU, la délibération prise par le Conseil Municipal le 2 avril 1992 et décidant le regroupement pédagogique avec la commune d'ÉCHOUBOULAINS;

VU, la délibération qu'a prise le Conseil Municipal d'ÉCHOUBOULAINS décidant de même regroupement;

Le Conseil Municipal:

- décide de créer un syndicat intercommunal avec la commune d'ÉCHOUBOULAINS;

- demande à Mr le Préfet de bien vouloir prendre un arrêté autorisant la création dudit syndicat intercommunal;

- adopte, à l'unanimité, les statuts mis en annexe de la présente délibération, les soumet à Mr le Préfet pour approbation.

APPROBATION des STATUTS du REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des statuts proposés, pour le regroupement pédagogique intercommunal:

- décide de les adopter à l'unanimité.

Article 1: Il est constitué entre les communes d'ÉCHOUBOULAINS et de VALENCE-en-BRIE dont les conseils municipaux ont donné leur accord aux présents statuts, un syndicat intercommunal qui prend le nom de Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Pédagogique d'Échouboulains et Valence-en-Brie.

Article 2: Le syndicat a pour objet la prise en charge des investissements (hors immobilier), sous réserve de l'accord des conseils municipaux; et des frais occasionnés par le fonctionnement des classes maternelles et primai-

res, le traitement du personnel de service, les fournitures scolaires, la cantine et le transport scolaire nécessités par le regroupement pédagogique.

Article 3: Le syndicat aura son siège à la mairie de Valence-en-Brie.

Article 4: Le syndicat est institué pour la durée du regroupement pédagogique.

Article 5: Le syndicat est administré par un comité composé de 3 délégués et deux suppléants appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires, élus par chaque conseil municipal des communes participantes dans les conditions prévues par les articles L. 163/4 et L. 163/5 du code des communes.

Article 6: Le comité élit parmi ses membres un bureau composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui du comité. Les fonctions des membres du comité sont gratuites.

Article 7: Le secrétariat du comité sera assuré par le secrétaire de mairie de la commune siège du syndicat.

Article 8: Le comité se réunit au moins une fois par trimestre. Le président est obligé de le convoquer, soit sur l'invitation du préfet, soit à la demande d'un tiers de ses membres.

Article 9: Les conditions de validité des délibérations du comité sont celles fixées par le chapitre 1 du titre 2 du livre premier du code des communes pour les conseils municipaux.

Article 10: Pour exécution de ses décisions et pour ester en justice le comité est représenté par son président sous réserve des délégations facultatives autorisées.

Article 11: La contribution des communes associées aux dépenses du syndicat est déterminée au prorata du nombre d'élèves effectivement scolarisés de chaque commune. Chaque commune s'engage à consacrer des

ressources suffisantes au fonctionnement normal du syndicat.

CANTINE

Le Conseil examine les possibilités existantes pour l'installation d'une cantine:

- Liaison froide
- Liaison chaude

Pour des raisons de délais et de rationalité, il est décidé, à la majorité, de retenir une restauration de type "liaison froide".

DÉCHARGE ROUTE d'ÉCHOUBOULAINS

Comme suite:

- aux lettres recommandées adressées à Mr FROSIO, propriétaire du terrain sis en bordure du CD 107, parcelle ZH 11, lettres restées sans réponse;

- à l'état des lieux dressé par la Direction Départementale de l'Équipement.

Le Conseil Municipal,

- autorise le Maire à faire procéder au net-

toyage du terrain, à sa clôture et à répercuter le montant des frais sur le propriétaire.

COMPTE RENDU de RÉUNIONS

1) S.I.R.M.O.T.O.M.:

a) modification article 16: il est décidé, à la majorité, d'introduire une clé de répartition pour tenir compte des ramassages;

b) la conteneurisation: pour des raisons d'hygiène et de sécurité, le S.I.R.M.O.T.O.M. envisage de s'équiper en conteneurs. Pour VALENCE, 231 bacs seraient nécessaires pour un coût estimé à 94 500 F.

2) S.I. CHARTE MOISENAY - FOUJU - CRISENOY

Devant le manque d'enthousiasme de la Direction Départementale de l'Équipement, une délibération est prise par les représentants des 13 communes demandant au Préfet l'inscription du périmètre de charte dans le projet du SDAURIF.

D'autre part, l'appui du Conseil Général de Seine et Marne ainsi que celui du Conseil Régional sont de nouveau sollicités.

Réunion de conseil: 27 juillet 1992

L'an mil neuf cent quatre-vingt-douze, le vingt-sept juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents: MMmes BEAUDENON, BERMOND, Mr ROUQUET Th, adjoints, MMrs JACQUET D, ROUSSEAU R, ROBERT G, DAVID D. et Mme COUTURIER P. conseillers municipaux.

Secrétaire de séance: Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 18 juin 1992, celui-ci est adopté.

SYNDICAT pour le REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE ÉCHOUBOULAINS - VALENCE en BRIE

Modifiant la délibération du Conseil Municipal du 2 avril 1992, Madame BEAUDENON est élue titulaire et Madame REDON est élue déléguée suppléante, sur sa demande (vote à bulletins secrets: unanimité)

Le syndicat de R.P.I. est donc composé de :
- 3 délégués titulaires: Mr ROUQUET Th., Mr ROBERT G., Mme BEAUDENON;
- 2 délégués suppléants: Mme BERMOND S., Mme REDON A.M.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le transfert de crédits du compte 607 (fournitures scolaires) au compte 6 407 (charges intercommunales) d'un montant de 12 000 F.

ACHAT d'une TONDEUSE

Coût: Tondeuse KUBOTA H.T.	=	7 415,00 F
défecteur plastique gratuit		
Reprise tondeuse état épave	=	500,00 F

	H.T.	6 915,00 F
	T.V.A. 18,6 %	1 286,19 F

	T.T.C.	8 201,19 F

ACHAT de 12 TABLES pour la SALLE POLYVALENTE

Coût:	675,00 F x 12 =	8 100,00 F
	T.V.A. 18,6 % =	1 506,00 F

		9 906,00 F

Afin de pouvoir récupérer la T.V.A.

(1 286,19F + 1 506,00 F) le Conseil Municipal autorise le virement du compte 233 (captage - restes à réaliser) au compte 2147 d'un montant de 18 000 F (Tondeuse = 8 201,19 F + Tables 9 606,00 F = 17 807,19 F).

INFORMATIQUE à la MAIRIE

Coût:	Ordinateur =	27 059,29 F
	Logiciels =	31 784,80 F
	Table =	2 692,22 F

		61 536,31 F
Subvention Conseil Général -		10 000,00 F

		51 536,31 F

Au budget primitif, il a été inscrit 60 000 F. Le Conseil Municipal autorise le virement du compte 233 (captage) au compte 2140 (Informatique) d'un montant de 2 000 F.

AUTOROUTE A5 PARIS-SENS-TROYES

Déplacement de réseau Alimentation eau potable

Travaux exécutés par la Sté des EAUX:
coût: 165 182,52 F qui seront remboursés par Scétauroute.

- Décision modificative pour régler la Sté des Eaux (jeu d'écriture) autorisée par le Conseil Municipal:

- en investissement:
compte 233: dépenses = 165 182,52 F
compte 115: recettes = 165 182,52 F
- en fonctionnement:
compte 831: dépenses = 165 182,52 F
compte 7339: recettes = 165 182,52 F

SYNDICAT INTERCOMMUNAL de la CHARTE INTERCOMMUNALE de DÉVELOPPEMENT CRISENOY-FOUJU-MOISENAY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- demande à Mr le Préfet de Région, l'inscription de la Charte et du projet de zone d'activité économique intercommunale, dans les documents du Schéma Directeur Région Ile de France.

S.I.R.M.O.T.O.M. Modification Art. 16

Le Conseil Municipal, délibérant,

- adopte, à l'unanimité, la modification de l'article 16 du syndicat intercommunal de la région de MONTEREAU pour le traitement des ordures ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.) instituant une clé de répartition fonction de la fréquence des ramassages.

INFORMATIONS

Plainte a été déposée au Commissariat de MONTEREAU par Mr ROUQUET Th. représentant de la commune. Dans la nuit du 14 juillet 1992, 3 armoires électriques servant à l'éclairage public ont été fracturées (éclairage arrêté) et 3 drapeaux installés aux fenêtres du 1er étage de la mairie ont été dérobés. Dans la nuit du 19 au 20 juillet, une armoire a, de nouveau, été fracturée et les fusibles ont été volés.

S'agissant d'actes de vandalisme la Compagnie d'assurances refuse de nous rembourser!

Vu la situation de ces armoires, postes Carrois, Soleil et Valence, il faut connaître les lieux pour avoir agi ainsi... quant aux drapeaux, il a fallu une échelle.

Ce sont tous les contribuables qui feront les frais de ces actes... Certains font réellement fi de l'intérêt général!...

FEU d'ARTIFICE 1992

Coût	=	8 859,85 F
+ divers (ballons, lanternes...)	=	794,62 F

		9 654,47 F

RANGE-CADASTRE

Coût	=	3 296,79 F
T.V.A.	=	613,20 F

		3 909,99 F

TÉLÉCOPIEUR MATRA

Coût	=	5 054,81 F
T.V.A.	=	940,19 F

		5 995,00 F

Mme le Maire donne lecture d'une lettre reçue de la Préfecture le 1er juillet 1992 (elle était en congé)

"Par délibération du 2 juin 1992 dont j'ai accusé réception le 26 juin, votre Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un adjoint en remplacement de Mr JACQUET démissionnaire.

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'il résulte des dispositions des articles L.122.13 et R.121.1 du code des communes que l'adjoint nouvellement élu ne peut prendre rang qu'après tous les autres.

En conséquence, Mr Th. ROUQUET ne peut prendre rang qu'après MMmes BEAUDENON et BERMOND."

Après consultation du code des communes:

- l'art. L.122.13 dispose: *"En cas d'absence,*

de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations, et, à défaut d'adjoints, par un conseiller municipal désigné par le conseil, sinon pris dans l'ordre du tableau."

- l'art. R.121.1 dispose: *"Après le maire, les adjoints réglementaires et, éventuellement les adjoints supplémentaires prennent rang dans l'ordre de leur nomination et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau."*

Il résulte de ces textes qu'actuellement:

- Mme BEAUDENON est 1er adjoint
- Mme BERMOND est 2ème adjoint
- Mr ROUQUET est 3ème adjoint
Or, Mme BEAUDENON ne veut pas être 1er

adjoint, Mme BERMOND ne veut pas être 2ème adjoint et, à plus fortes raisons, 1er adjoint.

Afin de respecter les désirs de chacun et le vote du Conseil Municipal du 2 juin 1992, à savoir que Mr Th. ROUQUET soit 1er adjoint, Mme BEAUDENON et Mme BERMOND doivent démissionner tout en restant conseillères municipales... après acceptation de ces démissions, il sera procédé à de nouvelles élections des 3 adjoints... qui pourront se représenter.

Comme on le constate, les textes l'emportent sur un vote exprimé par le Conseil Municipal.....

Réunion de conseil: 5 octobre 1992

L'an mil neuf cent quatre-vingt-douze, le cinq octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Étaient présents: MMme BERMOND et Mr ROUQUET Th., adjoints, MMrs ROUSSEAU R, ROBERT G., DAVID D. et Mme COUTURIER P. conseillers municipaux.

Étaient absents et excusés: Mme BEAUDENON J. ayant donné pouvoir à Mme REDON, Mr JACQUET D. ayant donné pouvoir à Mr ROUQUET Th.

Secrétaire de séance: Mr ROUQUET Th.

Après lecture du compte rendu du 27 juillet 1992, celui-ci est adopté.

SINISTRÉS du VAUCLUSE Aide de l'Amicale des Maires du Canton

Le Conseil Municipal:

- à l'unanimité, est d'accord pour apporter sa participation financière pour une somme de 1000 Francs.

BUREAU de POSTE Renouvellement du bail

Le Conseil Municipal:

- donne pouvoir au maire pour signer avec l'administration de la POSTE le renouvellement du bail concernant les locaux bureau de poste et logement du receveur mis à la disposition de cette administration par la commune, le loyer étant annuellement fixé à 53 900 F en précisant que la révision du loyer prévu au bail devra être déterminée par référence avec l'indice du prix de la construction déterminée par l'I.N.S.E.E.

SUBVENTION CLUB M.VINCENT

Après nouvel examen, le Conseil Municipal:

- décide d'allouer la subvention au Club M.VINCENT: 700 F.

Pour toucher une subvention du Conseil Général, le club doit toucher une subvention communale.

La subvention départementale sera versée directement au club.

6 voix pour: Mme REDON, Mme BEAUDENON, Mme BERMOND, Mr ROUSSEAU, Mr DAVID, Mr ROBERT.

1 voix contre: Mme COUTURIER.

2 abstentions: MMrs ROUQUET et JACQUET.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Cantine. Foyer polyvalent = travaux
Achats appareils ménagers

Le Conseil Municipal:

- décide d'ouvrir un crédit de 81 000 F au

compte 2142 058 (cantine) et de 38 000 F au compte 232 058 (travaux cantine) par virement du compte 2147 039 (balayeuse) de 25 000 F, du compte 233 032 (captage) de 39 015 F, du compte 233 033 (rue M.Lafon) de 54 985 F.

CRÈCHES FAMILIALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- demande l'adhésion de la commune de VALENCE en BRIE au district en ce qui concerne les crèches familiales,
- autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires afférentes à cette décision.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL de REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE

Depuis cette rentrée, le Regroupement Pédagogique ÉCHOUBOULAINS - VALENCE est entré dans les faits.

Les principales étapes auront été:

- rédaction des statuts et dépôt en préfecture le 6 août 1992;
- élection du bureau le 26 août 1992;
- préparation de la rentrée avec notamment la mise en place d'un service de transport et d'une cantine;
- mise au point du budget.

CONCOURS des MAISONS FLEURIES

La remise des prix du concours des maisons fleuries est fixée au dimanche 15 novembre à 11 heures.

COMPTE RENDU de RÉUNIONS ou RENDEZ-VOUS

Le 29 juillet 92: R.P.I. Mr Th. ROUQUET, Président du R.P.I. informe ses collègues: rentrée scolaire
Le 24 août 92: R.P.I. collègues: rentrée scolaire
Le 26 août 92: R.P.I. collègues: rentrée scolaire
Le 2 septembre 92: Le CHÂTELET en BRIE: DISTRICT- Président Mr Le FLEM: les crèches familiales.

Le 15 septembre 92: Le CHATELET en BRIE: O.P.A.H.

Le 18 septembre 92: Le CHATELET en BRIE: Amicale des Maires

Le 19 septembre 92: St GERMAIN LAVAL: 11h: Inauguration de la salle polyvalente CHARTRETTES: 18h: Exposition "Les Jardins de CHARTRETTES"

Le 20 septembre 1992: Référendum: Mme REDON remercie toutes les personnes qui ont bien voulu tenir le bureau de vote.

Le 23 septembre 92: Syndicat d'Électrification

Le 29 septembre 92: Réunion d'informations

Le 1er octobre 92: Commission communale des impôts.

Le 3 octobre 92: 11h: Inauguration de l'exposition artisanale. Bravo aux 4 jeunes organisatrices, c'était très bien!

ciations locales et les autres personnes concernées.

Décide

de tenir une réunion publique avec registre pour que les personnes puissent s'exprimer; de diffuser des articles dans la presse locale; d'adresser des lettres d'information aux habitants.

A l'issue de cette concertation et, avant la mise à disposition du projet de convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, le Maire en présentera le bilan en Conseil Municipal.

INFORMATIONS

VESTIAIRE du STADE COÛT

Maçonnerie: T.T.C. 183 924,30 F
 par l'Entreprise Générale DE ALMEIDA, 4, rue au Lard 77 MONTEREAU

Électricité- Chauffage - Sanitaires: T.T.C. 84 106,27 F
 par Entreprise NOUFRAY et Cie 77 VALENCE en BRIE

Menuiserie: T.T.C. 18 961,77 F
 par Mr HADROT 77 VALENCE en BRIE

E.D.F.: T.T.C. 2 372,00 F

Honoraires architecte: T.T.C. 7 116,00 F
 Mr A.GENISSON 14, passage Elisabeth 93 St OUEN

Subventions: 296 480,34 F

Département 84 000 F
 Région 108 000 F

- 192 000,00 F

104 480,34 F

Remboursement T.V.A. 15,682 % (dans 2 ans) - 46 494,04 F

= 57 986,30 F

CANTINE - FOYER POLYVALENT

Maçonnerie T.T.C. 37 872,53 F
 par Entreprise DE ALMEIDA 4, rue au Lard 77 MONTEREAU

Appareils ménagers T.T.C. 77 314,15 F

four
 . Armoire frigorifique
 . Lave-vaisselle
 . Bac égouttoir
 . Chariot stockage
 . Table inox, etc....

par Distributeur "PHILIPS" MATSELF

Département équipement des Collectivités
 10, rue de Chateaudun 75009 PARIS

□ Cuillères, fourchettes, couteaux, assiettes, verres, etc...

T.T.C. 3 239,52 F

par S.A.D.A.

Département industries et collectivités

16, route de FONTAINEBLEAU

77250 VILLEMÉR

□ Porte-manteaux muraux

T.T.C. 1 510,96 F

TOTAL 119 937,16 F

Remboursement T.V.A. 15,682 %

dans 2 ans sur 118 426,20 F

- 18 571,59 F

= 101 365,57 F

BALAYEUSE

Coût T.T.C. 24 932,26 F

occasion achetée à S.M.V.I.

6, route de Montereau 77000 MELUN

BUSAGE de FOSSÉ (descendant de la R.N. 105 - rue O. Rousseau)

Coût T.T.C. 16 876,78 F

par Travaux Publics de Chatenay

19, Route de Bray

77130 LA TOMBE MONTEREAU

RÉFECTION des TROTTOIRS Place de l'Église

Coût: T.T.C. 5 532,39 F

par Travaux Publics de Chatenay.

STATION d'ÉPURATION

Prime 1991 = 7 372 F

réglés par l'Agence Financière du Bassin Seine-Normandie.

En 1990 = 7 153 F

ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage au sodium (plus économique) va être installé dans différentes rues. Ces travaux ne coûteront rien à la commune.

Subvention de 100 000 F accordée à chaque commune par le Syndicat d'Électrification de VALENCE-ÉCHOUBOULAINS-PAMFOU (exemple de l'intercommunalité).

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE

Le Conseil Municipal,

- décide de virer la somme de 8 400 F du compte 607, de 24 000 F du compte 645; de 27

Réunion de conseil: 28 octobre 1992

L'an mil neuf cent quatre-vingt-douze, le vingt-huit octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Étaient présents: MMmes BEAUDENON et BERMOND, Mr ROUQUET adjoints, MMrs JACQUET D., ROUSSEAU R, ROBERT G, Mme COUTURIER P. conseillers municipaux.

Était absent et excusé: Mr DAVID ayant donné pouvoir à Mr ROUQUET Th.

Secrétaire de séance: Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 5 octobre 1992, celui-ci est adopté.

MOUVEMENT PACT ARIM pour l'AMÉLIORATION de l'HABITAT

Le Conseil Municipal,

VU, le code des communes;

VU, l'article de la loi n 91-662 du 13 juillet 1991 relative à la loi d'orientation pour la Ville;

VU, l'article 1er de la loi 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre

de principes d'aménagement (article L.300-2 du code de l'urbanisme)

VU, l'étude diagnostic préopérationnelle sur le centre ancien engagée par délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 1992;

Entendu

Dans le cadre de l'étude diagnostic préopérationnelle d'O.P.A.H. la commune doit organiser une concertation avec les habitants, les asso-

600 du compte 6312 au compte 6407 (total de 60 000 F)

- d'ouvrir un crédit de 30 000 F à l'article 6407, une recette équivalente est constatée à l'article 7332.

COMPTE RENDU de RÉUNIONS ou RENDEZ-VOUS

Vendredi 16 octobre 1992: 19 h: Le CHATELET en

BRIE: Gendarmerie, présentation de leur nouveau cadre de travail.
Samedi 17 octobre 1992: BRIE COMTE ROBERT: Congrès Départemental des Maires suivi d'un banquet.
Mardi 20 octobre 1992: Assemblée générale C.S.V. Section Football.
Mercredi 21 octobre 1992: Réunion avec Sté des Eaux: MMs DAGNEAU et BAHERS, direction départementale de l'eau: station d'épuration - lits de séchage.

Réunion de conseil: 9 décembre 1992

L'an mil neuf cent quatre-vingt-douze, le neuf décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents: Mr ROUQUET, MMs BEAUDENON et BERMOND adjoints.

Mr Guy ROBERT excusé avait donné pouvoir à Mme REDON.

Secrétaire de séance: Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 28 octobre 1992, celui-ci est adopté.

DÉMISSIONS de MMs Daniel JACQUET, Robert ROUSSEAU, Daniel DAVID et Mme COUTURIER Paulette, conseillers municipaux.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1992

Il a été examiné par les commissions communale et extra-communale des finances le 25 novembre 1992. Mr BACQUET, percepteur à Le CHATELET en BRIE, assiste à la séance du 9 décembre 1992. Le budget supplémentaire reprend essentiellement les "restes à réaliser" au compte administratif 1991 et permet d'effectuer quelques rajustements sur les prévisions du budget primitif 1992.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à un montant de:
1 740 006,39 F.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à un montant de:
2 018 939,11 F.

Le budget supplémentaire 1992 est accepté par les membres présents.

INFORMATIONS

□ Analyse d'eau: Eau présentant une teneur en nitrates supérieure à la norme, ce qui fait interdire à la consommation pour les nourrissons et les femmes enceintes. Eau conforme aux normes pour les paramètres bactériologiques analysés.

□ Coût Collège Rosa Bonheur Le CHATELET en BRIE:

payé pour	
549 habitants x 19,06 F =	10 463,94 F
24 élèves x 417,67 F =	10 024,08 F
	20 488,08 F
remboursement de la Maison d'Enfants	
10 élèves x 417,67 F =	4 176,70 F
	16 311,32 F

COMPTE RENDU de RÉUNIONS ou RENDEZ VOUS

Samedi 31 octobre 1992: Mairie: Noces d'Or de Mr et Mme RODRIGUEZ.
Mercredi 4 novembre 1992: Commission Sociale et extra Communale et Centre Communal d'Action Sociale: problèmes posés par la cantine.
Jeudi 5 novembre 1992: Visite aux enfants de l'École Primaire de VALENCE et à la cantine.
Mardi 10 novembre 1992: Le CHATELET en BRIE: Amicale des Maires (préparation de la réunion du 11 décembre)
Mercredi 11 novembre 1992: Cérémonie au monument aux morts avec les Anciens Combattants, l'Union Musicale Monterelaise et les enfants de l'école.
Dimanche 15 novembre 1992: Remise des prix du concours des maisons fleuries.
Mercredi 18 novembre 1992: Budget supplémen-

taire et informations.

Vendredi 20 novembre 1992: MONTEREAU: Cérémonie traditionnelle de la Sainte Barbe de la 6ème Compagnie de MONTEREAU. Remise de diplômes.

Samedi 21 novembre: Remise des insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite à Mme REDON par Mr Pierre VERBRUGGHE, Préfet de Police de Paris, ancien Préfet de Seine-et-Marne. Réception offerte par Daniel et Anne-Marie REDON.

Mercredi 25 novembre 1992: Commission communale et extra communale des finances: budget supplémentaire 1992.

Vendredi 27 novembre 1992: Préfecture: reçu par Mr SOULIGNAC, Secrétaire Général. Budget supplémentaire, M49 (budget séparé Eau et Assainissement). Élections complémentaires.

Samedi 28 novembre 1992: FONTAINE le PORT: Remise de la Croix de Malte à la commune.
20h30: invitée par l'Union Musicale Monterelaise à la Sainte Cécile.

Dimanche 29 novembre 1992: Inauguration de l'exposition de Mr et Mme WYSOCKA.

Mercredi 2 décembre 1992: Révision de la liste électorale.

Samedi 5 décembre 1992: FÉRICY: Salon des artisans.

20h30: ÉCHOUBOULAINS: participation au dîner organisé par l'Association des parents d'élèves ÉCHOUBOULAINS-VALENCE.

Monsieur Thierry ROUQUET fait le point sur :

- la cantine
- le regroupement pédagogique inter-communal
- les crèches familiales.

Madame BEAUDENON et Madame BERMOND ont tout préparé pour l'arbre de Noël des enfants, le dimanche 13 novembre 1992.

Madame le Maire souhaite à tous de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.

LA VIE DE VOS ENFANTS ET LA VÔTRE SONT EN JEU.

En ce début d'année 1993, malgré certains rappels sur plusieurs "Valençois", nous vous recommandons pour la sécurité de tous:

- 1) de respecter les panneaux "Stop"
- 2) de respecter les "Sens uniques"
- 3) de respecter la limitation de vitesse

- A) sur la Route Nationale
- B) sur les Routes Départementales
- C) sur les Voies Communales

La SÉCURITÉ, c'est l'affaire de TOUS.

Le Maire,
Anne-Marie REDON-MICHAUD

Les enfants ont la parole.

du Riz pour la Somalie...



Un jour du mois d'octobre, nous nous sommes tous mobilisés pour une grande journée: on nous avait demandé de donner du riz pour les petits Somaliens qui n'avaient pas à manger. Nous sommes donc venus à l'école avec chacun un paquet de 1 kg de riz.

Puis nous avons placé tous les paquets dans des grands sacs où c'était écrit:

*"Les enfants de
FRANCE
pour la SOMALIE".*



Christophe, Benoît, et Nicolas ont ensuite porté les sacs jusqu'à la voiture de la Poste.

La factrice les a aidés à les charger dans sa voiture. Elle les emmènera à la gare, puis un bateau les apportera en Somalie.

Nous espérons que notre riz est maintenant arrivé en Somalie et qu'il a nourri beaucoup de petits Somaliens.

*(Textes écrits par Carine BLANCHET, Ouardia MAHMOUDI,
Grégory GANDOIN, Frédéric et Sylvain VAUCHER)*



Pour sauver Salamandar

Conte imaginé, écrit et illustré par les
élèves des CE.2, CM.1 et CM.2

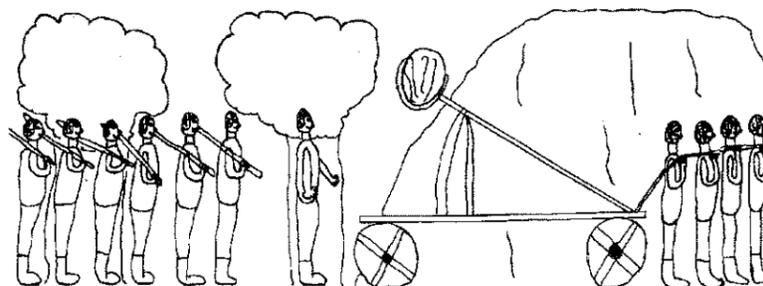
(Année scolaire 1991-92)



Dessin de Fabien SOUVERAIN

Il était une fois, un jeune chevalier nommé Louis. Il était beau, très fort et très courageux. Il avait un magnifique cheval blanc qui galopait très vite.

Louis habitait au Salamandar, petit pays très riche et très convoité par ses voisins. Il faisait partie de l'armée qui devait défendre le royaume contre des pillards rusés venus du sud. Ces envahisseurs utilisaient de nombreuses ma-



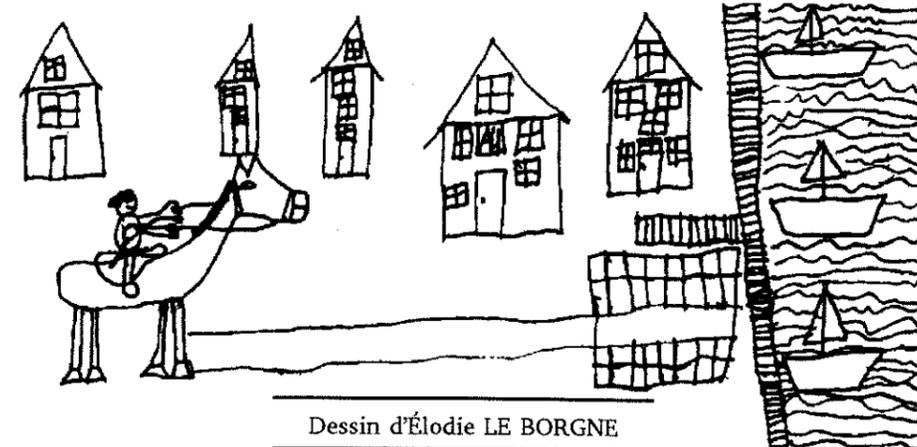
Dessin de Guénaëlle LE BORGNE

chines de guerre : des catapultes, des béliers. Malheureusement, l'armée du Salamandar avait peu d'armes et ne pouvait pas espérer vaincre des ennemis plus puissants.

Pendant son enfance, Louis avait souvent entendu son arrière-grand-père lui parler d'une épée qui rendait invincible celui qui la maniait. Il lui avait confié l'endroit où était cachée cette épée : elle se trouvait sur une île hantée par des fantômes qui étaient chargés de garder l'arme magique. Il décida donc d'aller la chercher pour défendre son pays.



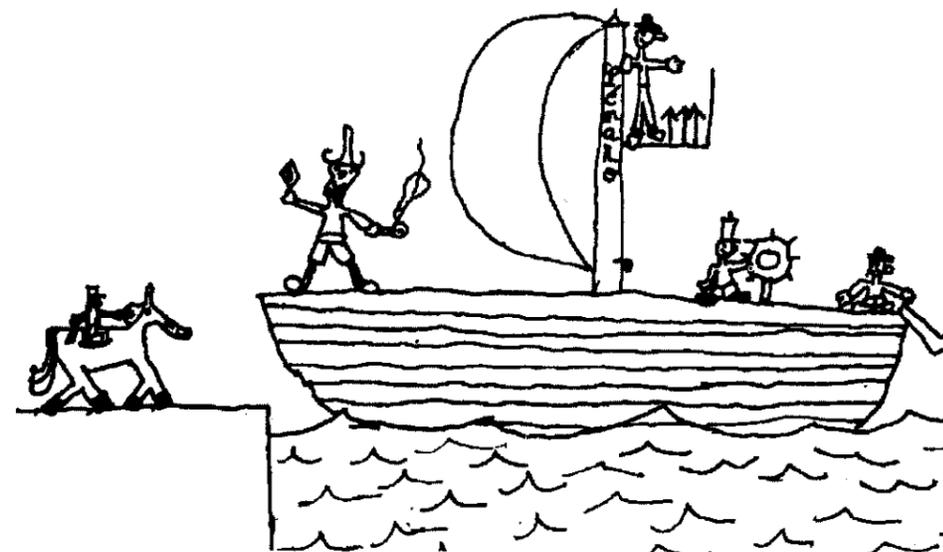
Dessin de David PICHEREL



Dessin d'Élodie LE BORGNE

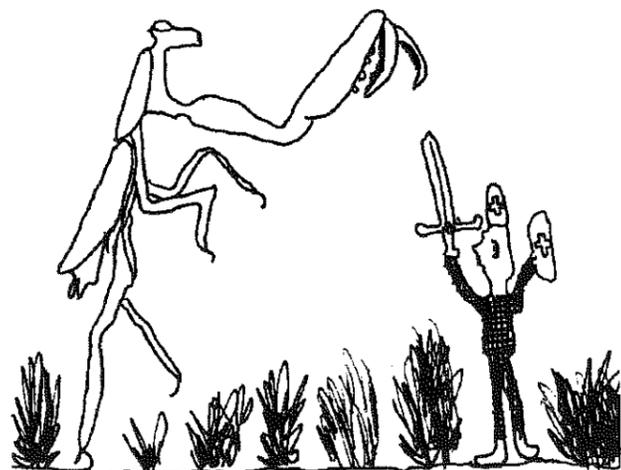
Dès l'aube, il partit sur son cheval blanc avec son harnachement de chevalier et se dirigea vers le port pour trouver un bateau qui pourrait l'emmener jusqu'à l'île hantée.

Comme le soleil commençait à se coucher quand il arriva à Karadjan, petit port de pêche au bord de la Mer de Badjou, il trouva à se loger à l'Auberge des Vieux Pêcheurs. Louis se renseigna aussitôt auprès de l'aubergiste : celui-ci lui donna le nom du Capitaine Lénaro qui était très âgé, qui avait beaucoup voyagé et qui connaissait très bien la Mer de Badjou.



Dessin de Mathieu GARPIEL

Le lendemain, il trouva le capitaine prêt à prendre la mer sur son bateau amarré au quai. Il lui parla de sa mission et Lénaro lui répondit : "Tu as de la chance d'être tombé sur moi. Justement je possède ce qu'il te faut pour t'aider à prendre facilement l'épée. Voici une pierre magique sur laquelle est gravé un fantôme. Lorsque tu arriveras sur l'île, tu trouveras une porte en bronze dans laquelle tu découvriras un trou : tu y poseras cette pierre et tu l'inclineras vers le soleil, alors la porte s'ouvrira et laissera échapper les centaines de fantômes qui empêchent d'atteindre l'épée. Je te propose de t'accompagner jusqu'à cette île car je connais exactement son emplacement."

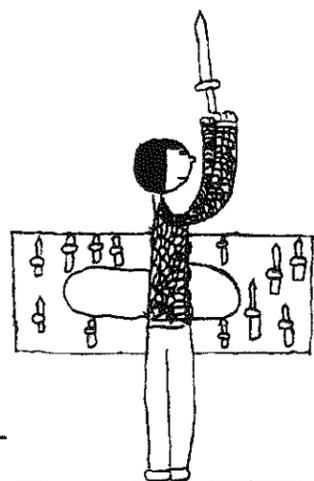


Dessin de Grégory GANDOÏN

Ainsi fut fait et dans la soirée un bateau quittait le port en emportant le jeune chevalier vers cette terre lointaine.

Après de longues semaines de voyage, Louis put enfin apercevoir l'île qui lui parut minuscule. Aussitôt qu'il eut débarqué, il se trouva nez à nez avec une gigantesque mante religieuse. Cet insecte monstrueux avait deux énormes pinces avec lesquelles il attaqua Louis. Notre héros dégaina son épée et d'un seul coup, transperça le monstre qui tomba en poussière.

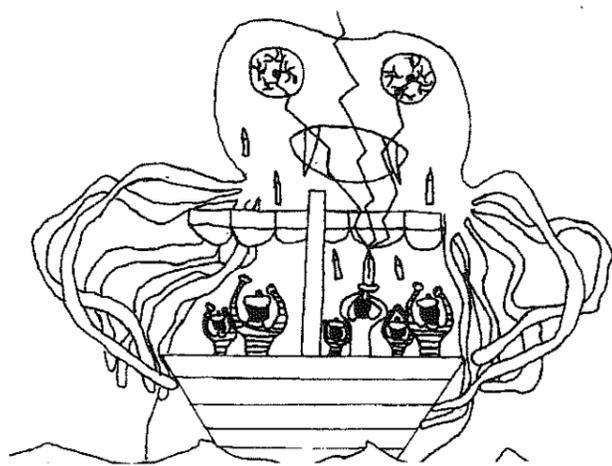
Il suivit ensuite les conseils du capitaine et dès que les fantômes se furent échappés, il put atteindre facilement l'endroit où était posée l'épée. Il s'en approcha tout doucement et, de ses deux mains, l'empoigna délicatement. Alors il sentit que l'épée magique l'emportait et après une énorme détonation, il se retrouva en train de naviguer vers Karadjan, sur le bateau du vieux capitaine Lénaro.



Dessin d'Aurélié ROUQUET

Au milieu du voyage du retour, le navire fût attaqué par un énorme monstre marin qui avait des dizaines de tentacules lui servant à emprisonner ses proies. De sa gueule, sortaient des flammes gigantesques.

Le bateau commençait à craquer sous la pression des tentacules et les marins affolés jetaient de harpons sur le monstre. Mais cela était inutile car la bête féroce et visqueuse ne ressentait rien. Alors, Louis sortit l'épée, la leva et, tout à coup, un éclair venu des cieux creva miraculeusement les yeux de l'ennemi qui lâcha le bateau et s'enfonça dans les profondeurs de l'océan. Louis était maintenant certain qu'avec cette épée il pourrait vaincre les pillards.



Dessin d'Amélie GALAND

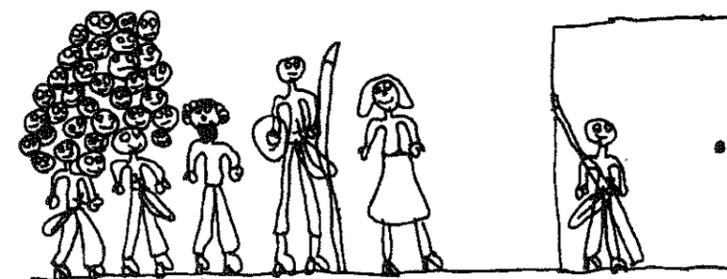


Dessin de Jacques ROQUES

Tous les habitants de Salamandar étaient heureux de cette victoire. Ils acclamèrent notre héros et ses compagnons au moment où ils se rendirent au palais royal. Là, le roi le nomma général en chef de ses armées et lui donna sa fille en mariage.

Aussitôt qu'il fut arrivé au Salamandar, il prévint le roi qu'il était en possession de l'épée magique. Il lui demanda de rassembler les chevaliers pour former une armée. Quelques jours plus tard, Louis, à la tête de ses troupes, alla à la rencontre de l'ennemi qui avait déjà commencé à envahir le pays.

La bataille se déroula dans un désert au pied des grandes montagnes. Au début, les pillards attaquèrent avec rage et les chevaliers reculèrent. On aurait pu croire qu'ils allaient être terrassés et massacrés. Alors, on vit Louis s'avancer vers les pillards, tenant son épée à deux mains et les anéantir un par un.



Dessin d'Ouardia MAHMOUDI

Ils vécurent longtemps heureux, eurent de nombreux enfants et plus jamais Salamandar ne fut envahi.

Ont participé à la rédaction de ce conte:

CE.2

Benoît ANDRÈS
Grégory GANDOÏN
Élodie LE BORGNE
Ouardia MAHMOUDI
Angelo OLIVEIRA
Jacques ROQUES
Sylvain VAUCHER

CM.1

Isabelle BERTHAUD
Alexandra CONFLANT
Bruno DAUTEUR
David DAUTEUR
Angélique DUCHEMIN
Amélie GALAND
Mathieu GARPIEL
Sandrine LALAUS
David PICHEREL
Aurélié ROUQUET
Fabien SOUVERAIN

CM.2

Guénaëlle LE BORGNE
Aklé MAHMOUDI

Revue de Presse

Exposition artisanale Un bel exemple de ténacité



Martin, la marionnette fétiche vous souhaite une bonne année Et ses créateurs aussi!



Quatre jeunes étudiantes, dans le cadre des actions commerciales BTS, ont organisé cette exposition artisanale en collaboration avec l'association de football.

"Il nous est offert un vrai régal artistique dont le résultat ne peut être que fécond!" a souligné le Maire, Anne-Marie Redon, lors de l'inauguration, samedi matin en présence du conseiller général Pierre Le Guen, de maires du voisinage et de responsables locaux.

Tous les arts étaient représentés, avec quelques originalités, comme les travaux d'inclusion de verre acrylique, la marquetterie de pailles, un jeu nouveau: le maxijodan avec sa version pour déficients visuels.

A noter également la superbe création florale du paysagiste Patrick Besnault, juste devant la salle polyvalente.

Pour les visiteurs, c'était l'occasion de prévoir des cadeaux de fin d'année originaux et pas chers!

(La République de Seine et Marne)

Les marionnettes Wysocka existent depuis de nombreuses années.

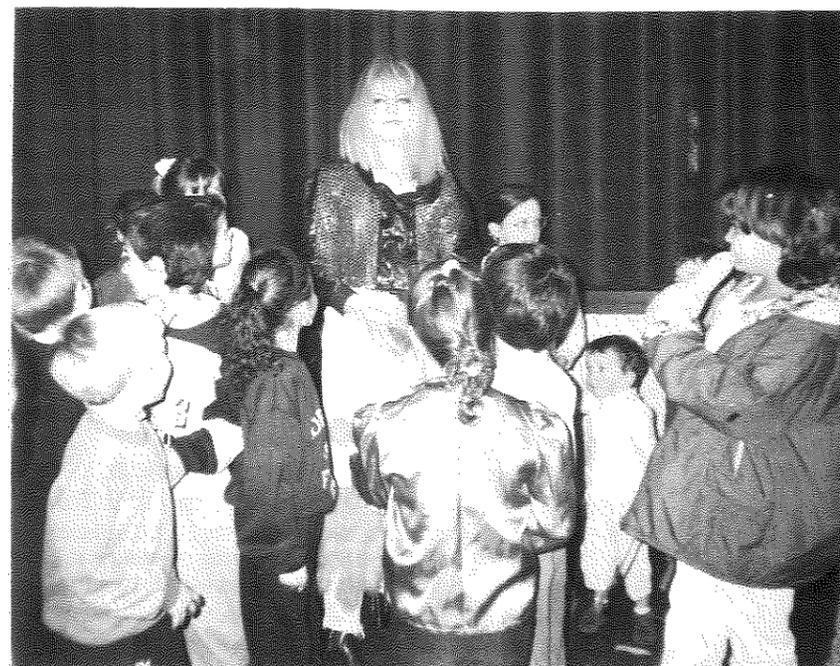
Créées dans l'atelier de Valence en Brie, elles sont bien connues des enfants de la région qui ont déjà apprécié les aventures de la marionnette, Martin. Pendant un mois, la porte ouverte a fait beaucoup d'heureux: d'abord les parents qui ont découvert le plaisir des enfants à manipuler les diverses figures de bois, et les enfants qui ont reçu une marionnette comme cadeau.

Quelle joie de faire bouger une marionnette en forme de biberon ou d'éponge, ou de réveil...

La nouveauté de l'atelier était cette année la création de jouets, très originaux, en bois et pâte à sel, par les enfants Isabelle et Laurent Wysocka.

(La République de Seine et Marne)

Le Noël de la commune Un show ambiance parisienne



La municipalité a invité Steve Alison pour séduire petits et grands, dimanche après-midi, à la salle des fêtes.

Très professionnel, l'artiste a fait des imitations remarquables de Madonna, Guesh Pati, Dalida, Zizi Jeanmaire et bien d'autres compositions presque aussi vraies que nature. *"Un spectacle vraiment artistique."* a souligné Mme Redon, maire.

Parents et enfants ont été séduits par la prestation. Puis le Père Noël est arrivé et avec lui, le grand moment des cadeaux...

(La République de Seine et Marne)

Concours des Maisons Fleuries 1992

Ont participé et obtenu des prix:

Mesdames Beaudenon
Bedet
Billard
Blanquet
Clérouin
Daron

Mesdames Garpiel
Gilet
Mercier
Moron
Parquet
Queudot

Mesdames Quintavalla
Régnier
Tourbet
Transon
Turek
Verlot

*La remise des prix a eu lieu, le dimanche 15 décembre 1992,
à la Mairie de Valence-en-Brie*

Les Valençois à l'Honneur

Michel VALOGNES Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le 25 septembre 1992, la Direction Départementale de l'Équipement fête comme il se doit l'un de ses agents: Monsieur Michel VALOGNES qui recevait les insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite en présence de plus de 250 invités.

Monsieur Lucien PERETTI Président de la Mutuelle Générale de l'Équipement et des Transports, Parrain du récipiendaire retraçant sa carrière et sa vie mit l'accent sur le dévouement de Monsieur VALOGNES au Service du Social *"Michel débute par l'action syndicale, en défendant ses camarades de travail dès 1972, il choisit la C.G.T. pour militer. Il devient Secrétaire Général de la Section Syndicale pendant 12 ans.*

Il est administrateur de la Caisse d'Allocations Familiales et à ce titre Administrateur de la Maison des "Enfants Heureux" de Valence-en-Brie.

Il milite au Comité d'Action Sociale de la D.D.E. dont il est le Président depuis 1989.

Enfin, il milite depuis de nombreuses années à la Mutuelle Générale de l'Équipement et des Transports, Secrétaire adjoint du Comité, puis Secrétaire il accède à la Présidence en 1988.

Je pratique Michel, c'est la discrétion faite Homme, mais la discrétion efficace celle dont on ne tire aucune gloire mais qui sèche bien des larmes sur les joues de ceux qui sont socialement meurtris.

Mon vieux Michel quand on a une vie sociale

aussi militante aussi dense on mérite d'abord le respect.

Michel tu déroules avec bonheur une vie d'honnête homme. Tu as pu le faire parce que ton épouse à qui j'adresse des éloges l'a permis. Madame soyez assurée de la reconnaissance de tous.

Michel tu es un véritable chevalier du social au sens que donnaient à cette expression les preux jadis investis d'une mission chevaleresque.

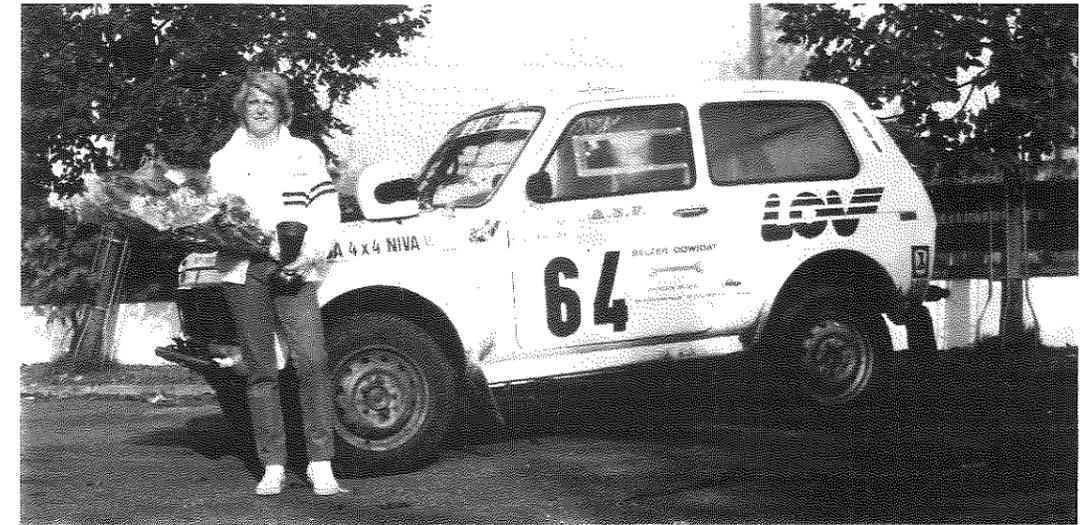
C'est pourquoi dans la joie, dans la gaieté je prononce la formule rituelle:

Michel, Marcel, Daniel, Auguste VALOGNES au nom du Président de la République nous vous faisons Chevalier de l'Ordre National du Mérite."

Après la remise des insignes, Michel VALOGNES, très ému, a rendu hommage à sa Mère pour tout ce qu'elle lui a enseigné ainsi qu'à son épouse: *"Si aujourd'hui cette distinction récompense mon activité passée et à venir, elle l'honore tout comme elle honore celle qui depuis vingt-six ans, partage ma vie et m'a donné cinq enfants. Toi mon épouse qui a accepté mes absences, mes retards, le fait que je te laisse la responsabilité du foyer afin d'être plus disponible pour les autres."*

De même il a remercié ses enfants pour leur compréhension.

Michel VALOGNES a rendu hommage à la C.G.T. et à la Caisse d'Allocations Familiales qui lui ont apporté beaucoup de connaissances.



Une Valençaise Championne d'Ile de France

Marie-Thérèse DEBRAY, Valençaise depuis décembre 1991, est une passionnée de sport et plus particulièrement de sport automobile.

Pendant plusieurs années, elle accompagne son mari qui pratique la moto, dans les épreuves de rallyes et d'enduros en pilotant le véhicule d'assistance.

Puis elle participe à la Coupe CITROËN Visa 4x4 où elle se qualifie avec brio pour la finale.

Elle fait connaissance d'amis passionnés eux aussi d'automobile qui ont de nombreux rallyes à leur actif dont la Baja Espagnole, le Rallye de Tunisie, le Paris-Dakar, etc... Elle devient pilote d'assistance auto.

En 1988, la compétition la séduit: elle abandonne

l'assistance, prend des cours de pilotage et devient concurrente en fondant un équipage féminin. Ce duo participe aux Championnats de France Tout-Terrain avec une Lada Niva 4x4 et remporte de nombreuses victoires.

En 1992, n'ayant plus de budget, elle effectue une saison en tant que co-pilote et elle acquiert un titre de Championne d'Ile-de-France Tout-Terrain.

1993: Marie-Thérèse délaisse le tout-terrain pour la compétition sur circuit. Un nouveau défi s'ouvre à elle, mais pour cela a besoin d'aide...

Merci à tous ceux qui voudront bien l'aider.

Contactez-la au 64 31 88 82



Ci-dessus, Noces d'Or de MetMme RODRIGUEZ
le samedi 31 octobre 1992

Vie Associative

C.S.V. - Section FOOTBALL



Remerciements à Jean MARMIGERE qui a offert au Club une traceuse de terrain.

Composition du bureau

Président: Daniel REDON
Vice-Président: Daniel JACQUET
Trésorier: Jean-Paul GARPIEL
Trésorier adjoint: Fathi FAAZIZ
Secrétaire: Marie-Françoise PETIT

Section Enfants

Vice-Président: Didier DELYENS
Secrétaire: Florence VAUCHER

(Ci-contre les membres du bureau avec les joueurs de l'équipe première qui ont revêtu les nouveaux maillots offerts par Daniel JACQUET)

CLUB Maurice VINCENT

Comme ils l'avaient promis, les Anciens de Valence ont organisé une matinée récréative le Dimanche 8 novembre. Vous n'êtes pas tous venus, mais ceux qui étaient là en ont été contents.

Le groupe de la maison de la Culture de Provins avait envoyé 4 couples de danseurs en costumes médiévaux qui nous ont présenté des danses de village de la Renaissance: branles simples, doubles, des pots, des sabots, etc ... et des danses nobles: allemandes, pavanés, gaillardes.

Et pour terminer l'après-midi, ils ont invité à danser tous ceux qui le voulaient. De 6 à 90 ans, on s'est joint à eux avec plaisir.

Pourquoi n'y aurait-il pas plus souvent à Valence des réunions aussi amicales ... et plus nombreuses?

Que les jeunes suivent l'exemple de leurs anciens.

Y aura-t-il quelques festivités prévues pour le 14 juillet 1993?

Remerciements

SÉNAT

ETIENNE DAILLY
SÉNATEUR DE SEINE ET MARNE
VICE-PRÉSIDENT DU SÉNAT

89, RUE MURGER
77780 BOURRON-MARLOTTE
TEL. 04.45.59.29

ADRESSER LA CORRESPONDANCE:
PALAIS DU LUXEMBOURG
78291 PARIS CEDEX 06

ED/MO

Republique Française

Le 26 octobre 1992

Cher Monsieur le Maire,
C'est bien vrai que Paul SÉRAMY aura beaucoup fait pour toutes les Communes du Département. Il est réconfortant de constater qu'il est des Maires qui ne l'oublient pas.

Donc merci pour lui d'avoir eu la délicate attention de publier dans votre Bulletin Municipal le texte intégral de son éloge funèbre tel que je l'avais prononcé le jour de ses obsèques en l'Eglise Saint-Louis de Fontainebleau.

Vous tenez, m'écrivez-vous, à me remercier d'avoir si bien traduit ce jour-là ce que la plupart des Maires du Département ressentent. Vous ne sauriez croire combien j'y suis sensible car tel était bien mon souci tout au long de la nuit précédente que j'avais consacrée à le rédiger.

Soyez donc assurée de ma gratitude et croyez moi
à tous points votre bien fidèlement
dévoté.

E. Dailly

Madame REDON-MICHAUD
Maire de Valence-en-Brie
Mairie
14, rue Max Lafon

77830 - VALENCE EN BRIE

Plusieurs autres parlementaires de Seine-et-Marne nous ont remerciés de l'hommage rendu à notre regretté Sénateur, Monsieur Paul SÉRAMY, et paru dans le dernier "Valençois", notamment:

- Monsieur Jacques LARCHÉ, Président du Conseil Général et Sénateur,
- Monsieur Philippe FRANÇOIS, Sénateur-Maire et Président de l'Union des Maires de Seine-et-Marne,
- Monsieur Jean-Jacques HYEST, notre député.

ÉLECTIONS à VALENCE en BRIE

RÉFÉRENDUM du 21 septembre 1992

RÉSULTATS

OUI: 103 40,23 %
NON: 153 59,77 %

Inscrits:	361
Votants:	275
Blancs/nuls:	19
Exprimés:	256

ÉLECTIONS MUNICIPALES COMPLÉMENTAIRES
du 10 janvier 1993

RÉSULTATS

VAUCOULEUR Serge:	172	élu
PIERRUCCI J.François:	155	élu
ROBERT Georges:	155	élu
VALOGNES Michel:	153	élu
CARMONA M.Laure:	149	élue
ROUSSEAU Christophe:	142	élu
GARPIEL J.Paul:	77	
DEBRAY Patrick:	68	
LACOMME Guy:	65	
JUSSAUME Annick:	62	
DEMONT A.Marie:	61	
MALITE André:	61	
LEROY J.Pierre:	51	

Inscrits:	361
Votants:	256
Blancs/nuls:	6
Exprimés:	250

NOS JOIES

NAISSANCE

Gauthier CID né le 20 décembre 1992

Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de bonheur au bébé

NOS PEINES

DÉCÈS

Éliane TOUSSAINT Vve NARDI
décédée le 13 novembre 1992 à PARIS
18ème

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles éprouvées.